

AMERICAN EXPRESS® CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA TRAVEL CARD



INDEX

1. Ouverture des Comptes	3
2. Utilisation des Cartes et des Comptes	4
3. Utilisations interdites	6
4. Responsabilité des Transactions	7
5. Limites de Compte	7
6. Approbation d'une Transaction	8
7. Frais	8
8. Relevés et Contestations	8
9. Litiges avec les Commerçants	9
10. Rapports d'Informations de Gestion	10
11. Transactions non autorisées, Utilisation à mauvais escent d'une Travel Card, Contestations	10
12. Responsabilité pour Transactions non autorisées	11
13. Suspension des Cartes et des Comptes	11
14. Transactions effectuées dans des Devises étrangères .	12
15. Paiement	13
16. Assurance	14
17. Confidentialité	14
18. Protection des Données	16
19. Communication avec Vous et le Gestionnaire de Programme	17
20. Vos Déclarations, Garanties et Engagements	19
21. Limitation de Notre Responsabilité	19
22. Annulation et Suspension	20
23. Compensation	21
24. Aucune renonciation à Nos Droits	22
25. Divisibilité	22
26. Transfert de Créances	22
27. Attribution	23
28. Droits des Tierces Parties	23
29. Modifications	23
30. Option de quitter le statut d'Entreprise	24
31. Loi et juridiction applicable	24
32. Taxes, Droits et Contrôle des Changes	24
33. Divers	25
Définitions	26

Ce document définit les conditions générales de la Travel Card American Express® pour nos sociétés clientes en Belgique et au Luxembourg.

Le présent contrat (ci-après « le Contrat ») est un contrat à durée indéterminée qui restera en vigueur jusqu'à ce qu'il soit résilié par Vous ou Nous en vertu de la clause 22 « Annulation et Suspension ».

1. Ouverture des Comptes



Suite à l'approbation du/des Formulaire(s) de Demande de Travel Card dûment complété(s) et signé(s) par Vos soins, Nous émettrons et Nous Vous fournirons une Travel Card au nom de Votre société. La Travel Card est une carte virtuelle (aucune carte plastique n'est délivrée).

b. Nous pouvons :

- contacter les agences d'évaluation de la solvabilité à Votre sujet. Les agences de référence de crédit peuvent conserver les dossiers sur n'importe quelle vérification de solvabilité. Ceux-ci peuvent Nous servir lors d'une prise de décisions sur des crédits Vous concernant ou pour prévenir la fraude ou retrouver des débiteurs, ou pour évaluer un risque financier en rapport avec la Travel Card ;
- vous demander de Nous fournir des copies d'informations financières ou d'autres informations sur Votre société (par exemple, les états financiers annuels et les bilans) dont Nous avons raisonnablement besoin pour évaluer Votre solvabilité et Notre risque financier en cas d'émission d'une Travel Card en Votre nom, et pour nous conformer aux lois applicables. Nous pouvons utiliser et partager ces informations avec nos Sociétés affiliées dans la mesure nécessaire au fonctionnement de la Travel Card ;
- vous demander de Nous fournir des informations supplémentaires et de la documentation en rapport avec la Travel Card ou tel qu'exigé par la loi applicable ;
- vous demander de Nous fournir une caution, comme la garantie d'une société mère ou d'une banque afin d'émettre ou de continuer à Vous fournir une Travel Card ;
- refuser d'émettre une Travel Card à Notre entière discréction. Par exemple, Nous pouvons refuser d'émettre une Carte en raison d'un défaut d'identification conformément aux réglementations sur le blanchiment d'argent, ou d'un défaut d'évaluation de solvabilité ;
- analyser des informations sur les Utilisateurs de Compte et sur les Transactions afin d'autoriser les Transactions et de prévenir la fraude ;
- modifier à tout moment tout Formulaire de Demande ou toute procédure d'ouverture de Compte y compris les procédures complémentaires ou annexes concernant les applications en ligne, conformément à la clause 29.

2. Utilisation des Cartes et des Comptes

- a. Vous êtes responsable de la sélection des Utilisateurs de Compte et Vous devez Vous assurer que la Travel Card soit utilisée uniquement au sein de l'Agence de Voyage, tel que stipulé dans le Formulaire de Demande de Travel Card et conformément au présent Contrat. Vous êtes responsable de toute utilisation ou abus des Travel Cards par les Utilisateurs de Compte, Gestionnaires de Programme, employés ou toute autre personne qui a le pouvoir réel ou apparent d'effectuer ou de demander à effectuer des Transactions avec la Travel Card pour des achats en Votre nom, y compris toute violation des conditions du présent Contrat.
- b. Chaque Gestionnaire de Programme doit être mesure de, et obtenir l'autorisation de Votre part pour, exécuter toutes les dispositions du présent Contrat applicables à la Travel Card. Nous Nous réservons le droit, à Notre entière discréction, de suspendre toute autorisation accordée à un Gestionnaire de Programme. Vous devez Vous assurer que la Travel Card soit utilisée uniquement aux fins professionnels définies par Votre entreprise et que Vous donnez les instructions correspondantes aux Utilisateurs de Compte. Nous ne sommes pas tenus d'assurer le respect de Vos instructions ou politiques et procédures quant à l'utilisation de la Travel Card ou quant aux achats effectués avec la Carte. Cependant, dans le cas où un conflit surviendrait entre Vos politiques et les Nôtres, Nos politiques prévaudraient.
- c. Vous devez informer dans les plus brefs délais l'Agence de Voyage de toute suspension d'autorisation accordée à un Gestionnaire de Programme et/ou Utilisateur de Compte quant à l'utilisation de la Travel Card et collaborer avec l'Agence de Voyage pour Vous assurer que les anciens Gestionnaires de Programme et/ou Utilisateurs de Compte ne sont plus en mesure d'effectuer des Transactions.
- d. Les Travel Cards doivent être utilisées par les Utilisateurs de Compte uniquement dans le but de payer les frais inhérents aux Préparatifs de Voyage. Les Transactions exécutées avec une Travel Card ne doivent pas être réalisées auprès de tout autre agent de voyage, société de gestion des frais de déplacement ou autre fournisseur de services de réservation de voyages, y compris les sites de réservation qui acceptent les Cartes American Express. Dans le cas où de telles Transactions seraient engagées, Vous resterez responsable de ces Transactions, conformément à la section « Responsabilité pour les Transactions non autorisées » du présent Contrat (clause 12).
- e. Nous Nous réservons le droit de refuser toute transaction. Nous avons le droit d'informer l'Agence de Voyage concernant

toute annulation et/ou suspension de la Travel Card.

- f. Vous devez fournir à l'Agence de Voyage le numéro de la Travel Card pour payer les Préparatifs de Voyage.
- g. Lorsqu'un Utilisateur de Compte utilise la Travel Card pour réserver et organiser les Préparatifs de Voyage auprès d'une Agence de Voyage, Vous êtes tenu d'accepter que la Travel Card soit débitée et d'autoriser les Transactions.
- h. Vous devez prendre des précautions afin de Vous assurer que les détails des Comptes, les Informations de Sécurité et les Codes soient conservés en toute sécurité et confidentialité par les personnes autorisées à les utiliser et Vous devez prendre des mesures raisonnables afin d'empêcher toute autre personne d'avoir accès ou d'utiliser les détails des Comptes, les Informations de Sécurité et les Codes, et donner des instructions aux Utilisateurs de Compte dans ce but. Vous devez mettre en œuvre des contrôles, des mesures et des fonctionnalités raisonnables afin de permettre la prévention ou le contrôle de toute utilisation à mauvais escient de la Travel Card. Cela inclut, sans s'y limiter, l'adoption et l'application de politiques et de procédures visant à limiter et à contrôler l'utilisation de la Travel Card. Vous devez également régulièrement surveiller l'utilisation de la Carte de Voyage.
- i. Des exemples de contrôles, mesures et fonctionnalités raisonnables pour limiter et contrôler toute utilisation à mauvais escient des Travel Cards incluent, sans y être limités :
 - i) fournir par écrit à l'Agence de Voyage une liste à jour des Utilisateurs de Compte dont les Préparatifs de Voyage sont approuvés et peuvent être payés avec la Travel Card, incluant des conditions clairement établies. Cette liste pourra être modifiée sous réserve d'en avertir l'Agence de Voyage dans les plus brefs délais ;
 - ii) fournir par écrit à l'Agence de Voyage une pré-autorisation clairement définie de réservation avec la Travel Card ;
 - iii) vous assurer que les identifiants et mots de passe des utilisateurs pour des réservations en ligne de Préparatifs de Voyage sont fournis uniquement aux Utilisateurs de Compte dont les Préparatifs de Voyage sont approuvés ou pré-approuvés pour une réservation avec la Travel Card à l'aide de ces identifiants et mots de passe. Vous devez également Vous assurer que les modalités techniques concernant l'utilisation de ces identifiants et mots de passe soient établies de manière à Vous garantir que seuls les Préparatifs de Voyage qui sont approuvés et pré-approuvés puissent être réservés avec cette Travel Card ;
 - iv) définir des limites des montants de transactions maximum ;

- v) si l'autorisation d'effectuer des transactions avec la Travel Card a été suspendue, prendre Vos dispositions pour supprimer immédiatement tout compte d'utilisateur créé par l'Agence de Voyage dans le but de faire des réservations avec la Travel Card.
- j. Vous ne devez pas utiliser la Travel Card pour retirer de l'argent en espèces.
- k. Si Vous suspendez l'autorisation accordée à un Gestionnaire de Programme d'utiliser la Travel Card quelle qu'en soit la raison, Vous devez Nous informer par écrit de la date d'effet prévue de la suspension et Nous communiquer les coordonnées du nouveau Gestionnaire de Programme dans les plus brefs délais.
- l. Si le montant total exact de la transaction n'est pas stipulé au moment où Vous ou un Utilisateur de Compte autorisez/ autorise la Transaction, Vous resterez responsable de la totalité du montant de la Transaction qui en résulte.

3. Utilisations interdites

Vous devez Vous assurer que les Utilisateurs de Compte ne vont pas :

- i) divulguer les détails de la Travel Card à toute autre personne que celle consentant à une transaction ;
- ii) permettre à une autre personne d'utiliser la Travel Card pour une raison quelconque ;
- iii) renvoyer des biens ou des services obtenus en utilisant la Travel Card contre un remboursement en espèces. Si cela est permis par le Commerçant, les biens ou les services payés par une Travel Card peuvent être renvoyés au Commerçant pour remboursement sur cette Carte ;
- iv) utiliser les Travel Cards pour obtenir des espèces de la part d'un Commerçant pour un Paiement enregistré en tant qu'achat ;
- v) obtenir un crédit sur un Compte sauf par le biais d'un remboursement de biens ou de services précédemment achetés sur le Compte ;
- vi) utiliser la Travel Card si Vous êtes insolvable, en liquidation, si un administrateur ou un administrateur judiciaire a été nommé ou si Vous êtes soumis à toute autre forme de procédure d'insolvabilité ;
- vii) transférer un solde créditeur à partir d'un autre compte ouvert chez Nous pour rembourser le Compte, sauf sur demande légalement justifié. Nous réservons le droit, à Notre entière discrétion d'accepter ou de refuser le transfert ;
- viii) utiliser la Travel Card pour acheter quelque chose à un Commerçant pour lequel Vous, ou une tierce partie liée à

- Vous, avez un intérêt de propriétaire, où ledit intérêt de propriétaire n'inclut pas des actions cotées sur un marché boursier reconnu ;
- ix) la Travel Card ne doit pas être utilisée pour acheter des biens et services à des fins de reventes (« Articles destinés à la revente ») sans Notre accord écrit, qui peut, à Notre entière discrétion, vous être donné si :
 - i) Vous Nous informez par écrit que Vous souhaitez utiliser la Carte pour acheter des Articles destinés à la revente ;
 - ii) Vous acceptez l'entièbre responsabilité pour toutes les Transactions concernant les Articles destinés à la revente.

4. Responsabilité des Transactions

Sauf disposition contraire énoncée dans le présent Contrat (par exemple dans la section « Responsabilité pour des Transactions non autorisées » (clause 12), Vous êtes responsable devant Nous de toutes les Transactions encourues sur la Travel Card.

5. Limites de Compte

- a. Nous Nous réservons le droit de définir une Limite de Compte au moment de la conclusion du Contrat applicable à la Travel Card. Cela signifie que le montant maximum pouvant être impayé à tout moment sur la Travel Card ne doit pas excéder la Limite de Compte.
- b. Nous pouvons imposer ou modifier les Limites de Compte à tout moment. Nous Vous informerons soit avant, soit au moment de l'introduction ou de la modification d'une Limite de Compte.
- c. Vous convenez de gérer la Travel Card d'une manière qui garantit que les Limites de Compte ne soient pas dépassées mais Vous resterez responsables de toutes les Transactions, même lorsque la Limite de Compte est dépassée.
- d. Vous informerez les Utilisateurs de Comptes que Nous pouvons refuser les Transactions dans l'éventualité où la Limite de Compte serait dépassée.
- e. Vous surveillerez et gérerez régulièrement la Travel Card. Vous veillerez surtout à définir des lignes directrices et des procédures internes pour surveiller les dépenses des Utilisateurs de Compte afin de Vous assurer que les Transactions établies avec la Travel Card ne dépassent pas la Limite de Compte.

- f. Vous pouvez demander de modifier la limite de Compte, sur demande écrite de Votre part. Nous étudierons Votre demande et Nous pourrons Vous demander de Nous fournir toute information complémentaire requise pour soit autoriser soit refuser (à Notre entière discrétion) les modifications de la Limite de Compte.

6. Approbation d'une Transaction

Nous pouvons exiger que les transactions sur n'importe quelle Travel Card soient approuvées par Nous avant d'être acceptées par un Commerçant, une Agence de Voyage ou un Fournisseur de Services de Voyage. Nous pouvons refuser une transaction en raison de difficultés techniques, d'inquiétudes portant sur la sécurité, de fraude ou de suspicion de fraude incluant un comportement inhabituel de dépenses, Votre violation du contrat ou une possibilité accrue de non-paiement, même si la Limite du Compte n'a pas été dépassée. Lorsque cela est possible, Nous Vous fournirons ou Nous mettrons à Votre disposition, à Votre demande, les raisons de Notre refus d'autoriser une transaction et Nous vous informerons des mesures que Vous pouvez prendre, le cas échéant, pour rectifier toute erreur factuelle ayant conduit au refus. Vous pouvez Nous contacter au 00 32 (0)2 676 29 92.

7. Frais

- a. Au 60^e jour suivant la date du Relevé, tout montant restant à payer depuis 60 jours sera soumis à des frais de 4% de la somme due. Ceci sera appliqué automatiquement sans préavis.
- b. Nous pouvons Vous facturer soit 25 euros, soit l'intégralité des coûts encourus par Nous, le montant le plus élevé prévalant, à l'égard d'une facture impayée ou d'un manquement à honorer Vos prélèvements automatiques ou concernant les coûts de toute tierce partie chargée du recouvrement (qui peut être un cabinet d'avocats, sans y être limité) que Nous avons engagée afin de recouvrer le montant en souffrance sur toute Travel Card.

8. Relevés et Contestations

- a. Les Relevés vous seront uniquement fournis ou mis à disposition s'il y a eu une activité sur la Travel Card dans la période de facturation respective.

- b. Normalement, les Relevés de toutes les Travel Cards seront mis à Votre disposition ou Vous seront fournis à Vous uniquement.
- c. Vous devez Vous assurer que les Relevés soient examinés pour confirmer leur exactitude et leur exhaustivité. Vous devez Nous informer immédiatement et pas plus tard qu'un (1) mois après la date de la Transaction (telle que définie sur Votre Relevé mensuel) si Vous ou un Utilisateur de Compte avez/a une demande portant sur une Transaction ou un autre montant apparaissant sur un Relevé. Si Nous le demandons, Vous devez Nous fournir, dans les plus brefs délais, une confirmation écrite d'une contestation et toute information que nous pouvons raisonnablement exiger en rapport à la contestation. Vous ne pourrez pas soumettre de réclamation à l'égard de toute Transaction non autorisée ou exécutée de façon incorrecte, ou tout crédit manquant sur un Relevé, plus d'un (1) mois après la date du Relevé. Ceci exclut le fait que Vous soyez dans l'impossibilité de respecter le délai d'un mois susmentionné pour des raisons indépendantes de Votre volonté. Pour éviter toute confusion, Vous devez régler toute Transaction concernant laquelle vous avez soumis une réclamation. Si nous jugeons votre contestation recevable, nous pourrons effectuer un remboursement sur le Compte approprié. Les Crédits figureront sur Votre Relevé.
- d. Vous devez régler chaque Relevé dans son intégralité en conformité avec les conditions de paiement, telles que définies dans le présent Contrat (clause 15).
- e. Si Vous êtes dans l'impossibilité de recevoir ou d'avoir accès à un Relevé pour une raison quelconque, ceci n'affectera pas votre obligation d'effectuer le paiement en conformité avec les conditions du présent Contrat (clause 15). Vous devez Nous contacter pour obtenir les informations de paiement pertinentes par d'autres moyens si Vous n'êtes pas en mesure d'avoir accès au Relevé ou si Vous ne l'avez pas reçu.

9. Litiges avec les Commerçants

Sauf si une loi applicable l'exige, Nous ne sommes pas tenus responsables des biens ou services achetés avec une Travel Card. Vous devrez résoudre directement avec le Commerçant, l'Agence de Voyage ou le Fournisseur de Services de Voyage les litiges en rapport avec les biens et/ou services payés à l'aide d'un Compte. Sauf disposition contraire définie dans le présent Contrat, Vous devrez continuer à effectuer les paiements en conformité avec le présent Contrat même si Vous rencontrez un litige avec un Commerçant ou un autre fournisseur de biens ou de services.

10. Rapports d'Informations de Gestion

Sur demande, Nous pouvons fournir d'autres rapports d'informations de gestion se rapportant aux Transactions. Nous Vous notifierons tout frais à payer pour lesdites informations lorsque Nous recevrons Votre demande.

11. Transactions non autorisées, Utilisation à mauvais escient d'une Travel Card, Contestations

- a. Vous devez Nous informer immédiatement si Vous croyez ou suspectez qu'une Transaction est non autorisée, n'a pas été traitée correctement ou si la Travel Card a été utilisée à mauvais escient ou compromise d'une des manières suivantes :
 - i) en appelant au 00 32 (0)2 676 29 92 ; ou
 - ii) en utilisant l'adresse de courrier électronique ou le numéro de téléphone que Nous Vous aurons fourni(e).

Vous devez immédiatement nous avertir si Vous soupçonnez qu'une Travel Card est utilisée par toute personne autre qu'un Utilisateur de Compte ou de toute autre manière sans Votre autorisation.

- b. Vous convenez de nous fournir toute l'aide raisonnable afin de contrôler l'utilisation frauduleuse et non autorisée de la Travel Card, incluant mais sans s'y limiter, la communication de toutes les informations, déclarations, affidavits, copies de tout rapport officiel de police et/ou autre preuve en Votre possession ou contrôle que Nous pouvons raisonnablement demander. Vous acceptez que Nous puissions divulguer des détails concernant vos activités et les activités des Utilisateurs de Compte, en vertu du présent Contrat relatif à la Travel Card, à toute autorité gouvernementale pertinente.
- c. Si vous contestez une Transaction ou partie d'une Transaction, Nous pouvons, en de rares cas, placer un crédit temporaire sur la Travel Card pour le montant de la Transaction contestée ou partie de celle-ci pendant que Nous enquêtons. Si Nous décidons que la Transaction contestée était autorisée ou que Vous êtes responsable de la Transaction contestée, Nous reverserons le crédit appliqué au Compte.
- d. Si vous avez une quelconque plainte concernant Votre Travel Card ou le service que Vous avez reçu de Notre part, veuillez contacter Notre Département du Service Client à Alpha Card Srl, Boulevard du Souverain 100, B-1170 Bruxelles, ou appeler au 00 32 (0)2 676 29 92.

12. Responsabilité pour Transactions non autorisées

Vous ne serez pas tenus responsables des Transactions lorsque

- (i) elles ne sont pas autorisées par un Utilisateur de Compte ou par Vous ;
- (ii) vous fournissez la preuve que la Transaction n'a pas été autorisée ; et
- (iii) vous Nous avez soumis une requête en conformité avec la section « Relevés et Contestations » du présent Contrat (clause 8) sauf si :
 - i) Vous n'avez pas respecté ou Vous ne Vous êtes pas assuré que les Utilisateurs de Compte respectent les conditions du présent Contrat, et ce de manière intentionnelle, frauduleuse, imprudente ou négligente de Votre part ou de la part dudit Utilisateur de Compte ; ou
 - ii) Vous ou un Utilisateur de Compte avez/a contribué à, été impliqué dans, ou tiré profit d'une utilisation à mauvais escient de la Travel Card ; auquel cas, Vous pouvez être tenu responsable de l'intégralité du montant de la Transaction non autorisée.

13. Suspension des Cartes et des Comptes

- a. Nous pouvons immédiatement arrêter ou suspendre l'utilisation par Vous ou un Utilisateur de tout Compte, et suspendre les services liés à une Travel Card, pour des motifs raisonnables en rapport avec :
 - (i) la sécurité du Compte ;
 - (ii) si Nous suspectons une utilisation non autorisée et/ou frauduleuse basée sur, par exemple, la découverte de Transactions douteuses lors de l'analyse des données de Transactions et des événements de perte, ou au cas où des institutions de crédit ou la police Nous informent de cas de fraudes ou de violations de données envers des tiers pouvant avoir compromis les données du Compte, ou s'il y a des informations indiquant que des données ont été exploitées ;
 - (iii) un risque extrêmement accru que Vous ne puissiez pas Nous régler les montants dus intégralement et dans les délais prévus, en vertu du présent Contrat. Nous pouvons Vous demander de nous fournir des garanties supplémentaires afin de continuer à Vous proposer Notre service.

Dans ce cas, Nous pouvons Vous en informer avant, ou immédiatement après, que Nous arrêtons ou suspendons l'utilisation. Si possible, Nous vous communiquerons les raisons de Notre décision. Veuillez Vous référer à la section « Communication avec Vous et le Gestionnaire de Programme » du présent Contrat (clause 19) pour plus d'informations à ce sujet.

- b. Pour éviter toute confusion, le Contrat restera en vigueur nonobstant la suspension de toute Travel Card, et sous réserve de la section « Responsabilité des Transactions » du présent Contrat (clause 4). Vous serez responsable de toutes les Transactions telles que définies dans le présent Contrat, et du respect des conditions générales du présent Contrat.
- c. Nous cesserons la suspension de la Travel Card lorsque les raisons de la suspension auront cessé d'exister et/ou des garanties supplémentaires auront été obtenues. Vous pouvez Nous contacter par téléphone, en appelant au 00 32 (0)2 676 23 88, ou en utilisant les autres coordonnées mentionnées dans la section « Transactions non autorisées/ Utilisation à mauvais escient d'une Travel Card, Contestations » du présent Contrat (clause 11) lorsque Vous croyez que les raisons de la suspension ont cessé d'exister.

14. Transactions effectuées dans des Devises étrangères

La Travel Card est une carte virtuelle utilisée par les Utilisateurs de Compte dans une Agence de Voyage désignée.

- a. Si, à titre exceptionnel, Vous effectuez une Transaction dans une devise autre que l'euro, cette Transaction sera convertie en euro à l'aide du Taux de Change d'American Express (tel que décrit ci-dessous). La conversion aura lieu à la date où Nous traitons la Transaction. Cette conversion ne se fera peut-être pas être à la même date que celle où Vous autorisez la Transaction car elle dépend du moment où la Transaction Nous a été soumise. Si la Transaction n'est pas en dollars américains, la conversion sera effectuée via les dollars américains en convertissant le montant de la Transaction en dollars américains et ensuite, en convertissant le montant des dollars américains en euros. Si la Transaction est en dollars américains, elle sera convertie directement en euros.
- b. À moins qu'un taux spécifique ne soit exigé par le droit applicable, Vous comprenez et acceptez que le système de trésorerie d'American Express soit basé sur des taux interbancaires qu'American Express choisit à partir de sources financières usuelles le jour ouvrable précédent la date du traitement de Votre Transaction (appelé Taux de Change d'American Express), auquel s'appliqueront des frais de Transaction non libellés en euros de 2,5%.
- c. Si les Transactions sont converties par des tierces parties avant de Nous être soumises, les conversions effectuées par ces tierces parties se feront aux taux choisis par ces tierces parties et peuvent inclure des frais choisis par elles. Dans de tels cas, Nous considérerons la Transaction comme une

Transaction en euros et Nous accepterons la conversion réalisée par la tierce partie sans exiger de frais de conversion. Vous pouvez cependant être responsable des frais de conversion exigés par la tierce partie ; veuillez lui demander les détails des frais qu'elle applique.

- d. Le Taux de Change d'American Express est défini quotidiennement. Vous acceptez que toutes les modifications du Taux de Change d'American Express soient appliquées immédiatement et sans préavis. Le taux facturé n'est pas nécessairement le taux disponible à la date de Votre Transaction car le taux applicable est déterminé par la date à laquelle nous traitons la Transaction qui n'est peut-être pas effectuée à la date à laquelle Vous autorisez la Transaction. Les fluctuations peuvent être importantes. Vous pouvez Nous contacter par téléphone ou par email pour l'obtenir.

15. Paiement

- a. Toutes les Transactions indiquées sur un Relevé sont dues et doivent Nous être payées en intégralité dans la Devise de Facturation du Compte concerné, à la date définie sur Votre Relevé mensuel. Un défaut de paiement dans les délais prévus et en intégralité constitue une violation importante du présent Contrat.
- b. Si Nous acceptons un paiement effectué dans toute autre devise que la Devise de Facturation, la conversion de la devise retardera le crédit au Compte concerné et peut impliquer des frais de conversion de devise en conformité avec la section « Transactions dans une Devise Étrangère » du présent Contrat (clause 14).
- c. Des Frais peuvent être exigibles pour les paiements tardifs en conformité avec les conditions de la section Frais (clause 7).
- d. Les paiements peuvent être effectués soit par virement bancaire, soit par prélèvement automatique. En cas de prélèvement automatique, Vous devez signer les documents et prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en place un mandat de domiciliation. Vous devez vous assurer que suffisamment de fonds soient disponibles à la banque ou sur le compte du paiement désigné dans le mandat de domiciliation afin de permettre le règlement en intégralité de tous les montants qui Nous sont dus en vertu du présent Contrat, lorsque lesdits montants arrivent à échéance et doivent être réglés.
- e. Les paiements seront crédités sur le Compte concerné une fois reçus, autorisés et traités par Nos soins. Le temps que les

- paiements Nous parviennent pour autorisation et traitement dépend de la méthode de paiement, du système et du fournisseur utilisés pour Nous verser le paiement. Vous devez Nous laisser suffisamment de temps pour que Nous recevions, autorisions et traitons les paiements avant la date d'échéance.
- f. L'acceptation de paiements tardifs, de paiements partiels ou de tout paiement marqué comme étant des paiements en intégralité ou comme étant le paiement d'un différend, n'affectera ni n'altérera Nos droits en vertu du présent Contrat ou en vertu des lois au paiement en intégralité.
 - g. Normalement, Nous verserons en premier lieu sur votre Compte les montants qui sont mentionnés sur Votre Relevé, et en second lieu, les Transactions qui ont été traitées et sont prévues pour apparaître sur Votre prochain Relevé. Aucun paiement d'avance ne doit être exécuté. Tout solde positif sur le Compte Vous sera retourné dans un délai raisonnable.
 - h. Nous ne versons aucun intérêt sur les soldes positifs d'un Compte.

16. Assurance

Vous pouvez bénéficier d'assurances contractées par Nous auprès de fournisseurs d'assurances tiers. La fourniture, l'étendue et les conditions en cours des prestations d'assurance peuvent être modifiées ou annulées par Nous ou par le fournisseur d'assurance tiers à tout moment au cours de la durée du présent Contrat. Au nom du fournisseur d'assurance tiers, Nous Vous donnerons un préavis d'au moins soixante (60) jours portant sur les modifications préjudiciables ou une annulation des prestations d'assurance.

Pour éviter toute confusion, si Vous souscrivez ou si Vous adhérez à un Service d'Assurance fourni par une compagnie d'assurance tierce, veuillez lire attentivement les conditions générales annexes qui s'appliquent à ces services d'assurance. Néanmoins, Nous resterons une tierce partie à l'égard du contrat d'assurance et de toute discussion/réclamation liée au contrat d'assurance.



17. Confidentialité

- a. Tous les secrets d'entreprise ou professionnels, ou autres informations divulguées ou fournies par une partie à l'autre partie, doivent demeurer confidentiels, sauf si nécessaire pour le bon fonctionnement de la Travel Card ou si cela est

expressément prévu dans le présent Contrat ou convenu entre Nous par écrit.

- b. Toute information confidentielle peut être utilisée par l'une ou l'autre partie à toute fin, ou divulguée à toute personne, dans la mesure où elle est de notoriété publique au moment de la divulgation, sans faute de la partie destinataire, ou dans la mesure où la partie divulgateuse est tenue de divulguer les informations confidentielles en vertu d'exigences non ambiguës du droit applicable ou d'une décision exécutoire rendue par un tribunal ou un organisme gouvernemental ou toute autre autorité ou organisme de réglementation.
- c. Chaque partie traitera le présent Contrat comme étant confidentiel et ne devra pas divulguer son contenu à une tierce partie sans le consentement préalable écrit de l'autre partie, à moins que cela ne soit exigé par un tribunal, le droit applicable, une réglementation, ou toute autorité de réglementation ou de surveillance.
- d. Nonobstant cette clause 17, Nous serons autorisés à divulguer le présent Contrat à un acheteur potentiel (par exemple dans le cas d'une cession ou d'un transfert commercial en vertu de la section « Attribution » du présent Contrat (clause 27), sous réserve de conclure un accord de non-divulgation avec ledit acheteur. Nous Nous réservons le droit de fournir Nos conditions générales aux clients ou aux clients potentiels, ainsi que de mettre ces conditions générales sur Notre site web.
- e. Nous pouvons transférer toute information (y compris les informations confidentielles) que Nous détenons à Votre sujet ou sur tout Compte à nos Sociétés affiliées, y compris nos opérateurs de traitement et fournisseurs, et ceux de nos Société affiliées, afin de maintenir le fonctionnement du(des programme(s) respectif(s) au niveau mondial. Nous pourrons également communiquer ces informations à une tierce partie en vertu de la section « Attribution » du présent Contrat (clause 27). Nous imposerons à ces sociétés les obligations de confidentialité adéquates.
- f. Nous Nous réservons le droit, à Notre unique discrétion, de fournir des informations Vous concernant, concernant tout Compte et historique de paiement, à des agences d'évaluation de crédit.
- g. Les dispositions de cette clause resteront en vigueur pendant une période de cinq ans à compter de la résiliation du présent Contrat.

18. Protection des Données

Vous acceptez que Nous traitions les données Vous concernant, concernant Vos Gestionnaires de Programme, Vos Utilisateurs de Compte et, le cas échéant, toute autre personne (morale) concernée (les Personnes Concernées) tel que cela est présenté, à Vous ainsi qu'à toute Personne Concernée, et aux fins définies dans le présent Contrat ou dans toute déclaration spécifique (de confidentialité).

Vous reconnaissiez que

- Vous êtes le principal gestionnaire des données que Vous nous fournissez par l'intermédiaire de Vos Gestionnaires de Programme, Vos Utilisateurs de Compte, ou de toute autre manière, ce qui implique notamment que :
 - o Vous devez vous assurer que les données que Vous Nous transmettez respectent toutes les lois applicables, notamment la loi sur la protection des données en vigueur au sein de l'UE, et que, parallèlement aux informations que Nous fournissons directement aux Personnes Concernées, Vous avez dûment informé les Personnes Concernées afin de Nous permettre de traiter les données tel que prévu dans la présente clause. Vous devez également Vous assurer que Vous êtes autorisé à effectuer un tel transfert de données afin que Nous n'ayons conséquemment aucune autre mesure à prendre pour Nous assurer de la légitimité du traitement, tel que décrit dans la présente clause ;
 - o Vous pouvez uniquement utiliser les rapports que Vous recevez de Notre part conformément aux lois applicables, en particulier la loi sur la protection des données en vigueur au sein de l'UE ;
- En principe, Nous sommes le gestionnaire des données aux fins définies par Nos soins et que Nous Vous avons présentées, à Vous et/ou à d'autres Personnes Concernées, dans le cadre du présent Contrat ou de toute déclaration spécifique (de confidentialité) ;
- Nous ne sommes en aucun cas le gestionnaire des données que Vous fournissez, même par Notre intermédiaire, aux Agences de Voyage et aux Fournisseurs de Services de Voyage ;
- Vous êtes conscient que les données doivent (en partie) quitter l'UE et seront de ce fait traitées, par Nos soins ou en Notre nom, dans des pays où la législation en matière de protection des données n'est pas aussi exhaustive que celle en vigueur au sein de l'UE (comme aux États-Unis ou en Inde).

Nous confirmons avoir pris, et Nous Nous engageons à prendre,

les mesures appropriées pour Nous assurer que les données personnelles seront traitées avec le même degré de protection que celui dont elles auraient bénéficié au sein de l'UE.

Nous utiliserons les données aux fins d'exécution de Notre/Nos Contrat(s), de toute exigence légale et de tout objectif lié, ce qui inclut sans s'y limiter,

- la divulgation des données (personnelles) dans la mesure nécessaire
 - o au bon fonctionnement des Travel Cards respectives et au suivi des demandes de Votre part en rapport avec le présent Contrat, aux systèmes de réservation informatiques, aux fournisseurs de biens et/ou services, aux Agences de Voyage et aux Fournisseurs de Services de Voyage et à Nos Sociétés affiliées (et leurs représentants désignés) ;
 - o afin d'autoriser la facturation et le paiement pour les Travel Cards respectives, auprès de votre banque ou d'autres fournisseurs de services de paiement ou systèmes de paiement sélectionnés par Vos soins ;
- à l'établissement des rapports Vous permettant de maintenir des politiques efficaces d'achat, des politiques en matière de voyage et des procédures ;
- à la gestion des risques, y compris la gestion du risque de crédit, le filtrage en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et d'embargos, la détection et la répression des fraudes, la surveillance des cyberattaques, les audits (légaux), la résolution des litiges, etc.
- pour mesurer, surveiller et améliorer, en principe de manière générale ou impersonnelle, à savoir sans aucun lien avec toute personne, Nos services, par exemple le test A/B, l'analyse du comportement des utilisateurs, la gestion des préférences (à l'aide des cookies).

19. Communication avec Vous et le Gestionnaire de Programme

- a. Les Communications seront fournies ou rendues disponibles par courrier postal, voie électronique, courriel, SMS ou par insertion d'une note pertinente dans le Relevé (ou encart dans un Relevé).
- b. Nous pouvons communiquer avec Vous par l'intermédiaire d'un Gestionnaire de Programme par téléphone, courrier

postal, voie électronique, courriel, SMS ou par insertion de la note en question dans le Relevé que Nous pouvons établir, le cas échéant. Une Communication envoyée à un Gestionnaire de Programme sera supposée être une Communication de Notre part à Votre attention.

- c. Nous traiterons toutes les demandes, instructions ou notifications provenant du Gestionnaire de Programme en relation avec la Travel Card et le Contrat (que ce soit par courriel, courrier postal, fax ou autre) en tant que demande, instruction ou notification émanant de Votre part. Vous acceptez d'être liés par lesdites demandes, instructions ou notifications qui Nous sont faites par un Gestionnaire de Programme. Vous Vous assurerez que tous les Gestionnaires de Programme respectent leurs obligations telles que définies dans le présent Contrat.
- d. Vous devez Nous tenir constamment au courant de Votre/Vos nom(s), adresse(s) de messagerie, adresse(s) postale(s), numéros de téléphone et autres coordonnées, et de ceux des Gestionnaires de Programme, pour l'envoi des Communications en vertu du présent Contrat. Lorsqu'il y a un nouveau Gestionnaire de Programme, Vous attesterez par écrit de la désignation dudit Gestionnaire de Programme. Nous ne serons pas tenus responsables des frais ou autres dommages subis par Vous si Vous ne parvenez pas à Nous informer de toute modification concernant lesdites coordonnées.
- e. Si Nous n'avons pas été en mesure d'effectuer une Communication pour des raisons qui Vous sont attribuables ou si une Communication a été renvoyée après que l'on ait essayé de Vous la faire parvenir via une adresse ou un numéro de téléphone Nous ayant été précédemment fourni(e), Nous considérerons que Vous êtes en violation du présent Contrat et Nous pourrons arrêter d'essayer de Vous envoyer des Communications jusqu'à ce que Nous recevions des coordonnées exactes. Notre action ou inaction ne limite pas Vos obligations en vertu du présent Contrat. Tous les envois à l'adresse la plus récemment indiquée sont considérés Vous avoir été expédiés.
- f. Toutes les Communications électroniques que Nous effectuons, y compris les Relevés, seront réputées avoir été reçues le jour où Nous vous avons envoyé la notification par courriel ou posté la Communication en ligne même si Vous n'avez pas accès à la Communication ce jour-là.
- g. Vous devez Nous informer de toute modification apportée à d'autres informations Nous ayant été précédemment fournies.
- h. Vous devez Nous informer de toute modification apportée à d'autres informations Nous ayant été précédemment fournies,

notamment les informations figurant sur les Formulaires de Demande.

20. Vos Déclarations, Garanties et Engagements

En rapport avec toutes les Travel Cards, Vous déclarez, gardez et Vous engagez à utiliser les Comptes uniquement aux fins de Votre société et informer les Utilisateurs de Compte qu'ils doivent agir de même.

Vous déclarez également ne pas être une microentreprise en vertu des définitions stipulées dans la Directive.

21. Limitation de Notre Responsabilité

- a. Rien dans le présent Contrat ne limitera ni n'exclura toute responsabilité d'une quelconque partie :
 - i) concernant le décès ou les blessures causées par la négligence d'une partie ou de ses employés, agents ou sous-traitants ;
 - ii) pour toute fraude ou fausse déclaration ; et
 - iii) dans la mesure où ladite limitation ou exclusion n'est pas autorisée par le droit applicable.
- b. Sous réserve de la présente clause 2l(a), Nous ne serons pas responsables envers Vous, ou toute tierce partie, de toute perte ou dommage, résultant soit d'un contrat, délit (y compris la négligence) ou de toute autre manière, découlant :
 - i) d'un retard ou d'une inexécution de la part d'un Commerçant, d'une Agence de Voyage ou d'un Fournisseur de Services de Voyage, dans l'acceptation d'une Travel Card, de l'imposition par un Commerçant, une Agence de Voyage ou un Fournisseur de Services de Voyage des conditions d'utilisation de la Travel Card ou de la manière utilisée par un Commerçant, une Agence de Voyage ou un Fournisseur de Services de Voyage pour accepter ou ne pas accepter la Travel Card ;
 - ii) des biens et/ou services achetés avec la Travel Card ou leur fourniture ou non fourniture ;
 - iii) des Préparatifs de Voyage facturés sur une Travel Card, y compris tout litige avec une Agence de Voyage ou un Fournisseur de Services de Voyage concernant des Préparatifs de Voyage ou tout manquement lié à la fourniture desdits Préparatifs de Voyage ;
 - iv) de l'impossibilité de remplir Nos obligations en vertu du présent Contrat si cette impossibilité est causée par une tierce partie ou due à un événement indépendant de Notre contrôle raisonnable, y compris sans se limiter à, une défaillance des systèmes, un échec du traitement des

- données, un conflit du travail ou une action hors de Notre contrôle ;
- v) de notre refus d'approuver toute transaction effectuée avec la Travel Card pour toute raison stipulée dans la section « Approbation d'une Transaction » du présent Contrat (clause 6) ; ou
- vi) de l'exactitude, l'exhaustivité ou la suffisance à des fins de conformité légale et fiscale des données relatives à la TVA fournies par les Commerçants et que Nous pouvons mettre à Votre disposition concernant les Transactions. (Cependant, nous garantissons effectivement que lesdites données relatives à la TVA, et que Nous mettons à Votre disposition, sont telles que le Commerçant Nous les a fournies).
- c. Sous réserve de la clause 21(a), Nous ne serons en aucun cas responsables envers Vous ou toute tierce partie pour toute :
 - i) perte de profit, d'intérêt, de clientèle, d'opportunité d'affaires, d'affaires, de revenus ou d'économies escomptées ;
 - ii) perte liées à une atteinte à la réputation de tout membre de Votre Société, quelle qu'en soit la cause ; ou
 - iii) perte ou dommage indirect(e), spécial(e), punitif(ve) ou collatéral(le), même si lesdites pertes étaient prévisibles et même si une partie avait été avertie de la possibilité que lesdites pertes étaient en prévision de l'autre partie ou de toute tierce partie.
- d. Nous ne sommes ni agent de voyage ni tour opérateur. Nous ne sommes pas responsables de la bonne exécution ou non des services de voyage.

22. Annulation et Suspension

- a. Vous pouvez résilier le présent Contrat ou annuler toute Travel Card à tout moment à condition de Nous en avertir par écrit. Dans ce cas, Vous régleriez tous les montants dus sur la Travel Card et cesserez toute utilisation du Compte et informerez les Utilisateurs de Compte et toute tierce partie impliquée (y compris l'Agence de Voyage et/ou le Fournisseur de Services de Voyage) de ne plus utiliser les Comptes.
- b. Vous Nous indemnisez de toute action, procédure, réclamation et demande survenant de, ou en relation avec toute réclamation dirigée contre Nous concernant l'annulation d'une Travel Card que Vous avez demandée.
- c. Nous pouvons résilier le présent Contrat ou annuler toute Travel Card dès réception d'une notification écrite de Notre part.

- d. Nous pouvons résilier le présent Contrat ou annuler toute Carte, Compte Principal ou tout Compte à tout moment, sur notification écrite à Votre attention :
 - i) dans l'éventualité où Vous êtes dans l'impossibilité de respecter l'une ou l'autre de Vos obligations au présent Contrat, y compris sans s'y limiter, l'impossibilité d'assurer que le paiement Nous parvienne à temps, toute forme de paiement qui Nous est retournée ou qui n'a pas été honorée en intégralité ; ou
 - ii) dans le cas où Nous estimons que des niveaux de risque de crédit ou de fraude sont inacceptables.
- Si Nous prenons de telles mesures, Vous serez toujours tenu de régler tous les montants liés à la Travel Card que Vous Nous devezez.
- e. Nous pouvons Vous considérer comme étant en violation substantielle du présent Contrat si :
 - (i) toute déclaration effectuée par Vos soins à Notre égard, en relation avec un Compte, était fausse ou trompeuse ;
 - (ii) Vous violez tout autre contrat que Vous avez conclu avec Nous ou avec nos Société affiliées ;
 - (iii) des procédures d'insolvabilité ou autres procédures de la part de créanciers sont présagées ou initiées à Votre rencontre ou ;
 - (iv) nous avons des raisons de croire que Vous pouvez être insolvable.
- f. Si le présent Contrat est résilié pour une raison quelconque, Vous devez régler immédiatement toutes les Transactions dues et tout autre montant que Vous Nous devezez en vertu du présent Contrat, y compris les Transactions non facturées.
- g. Nous pouvons informer les Commerçants lorsqu'une Travel Card n'est plus valide.
- h. Votre responsabilité en vertu de cette clause survit à la résiliation du présent Contrat.

23. Compensation

Lorsque Vous avez une obligation envers Nous ou l'une de nos Sociétés affiliées en vertu d'un contrat distinct, Nous serons autorisés à compenser un montant égal au montant de ladite obligation avec les montants que Nous Vous devons en vertu du présent Contrat, quelle que soit la devise des montants en question.

24. Aucune renonciation à Nos Droits

Si Nous sommes dans l'impossibilité d'exercer l'un quelconque de nos droits en vertu du présent Contrat, ceci ne représentera pas une renonciation à Nos droits et ne Nous empêchera pas de les exercer ultérieurement.

25. Divisibilité

Si une modalité ou une condition du présent Contrat entre en conflit avec une loi ou une réglementation applicable, cette disposition sera réputée être modifiée ou supprimée afin d'être conforme à la loi ou à la réglementation applicable de la manière la plus proche possible de l'intention de la disposition initiale du présent Contrat.

26. Transfert de Créances

a. Bien que Nous puissions n'avoir aucune obligation d'agir ainsi, si Nous créditions un Compte Principal ou une Travel Card en relation avec une réclamation que Vous avez envers une tierce partie telle qu'un Commerçant, une Agence de Voyage ou un Fournisseur de Services de Voyage, Vous serez automatiquement réputé Nous avoir assigné et transféré tous les droits connexes et les créances (à l'exclusion des réclamations en responsabilité civile délictueuse) que Vous avez, avez eus ou pouvez avoir envers une tierce partie pour un montant égal au montant que Nous avons crédité sur la Carte de Voyage.

Vous consentez par la présente et à l'avance à cette cession, sans qu'aucune notification supplémentaire ne soit nécessaire.

b. Après que Nous ayons crédité ledit Compte, Vous ne pouvez pas faire de réclamation contre une tierce partie, ou exiger un remboursement d'une tierce partie, pour le montant que Nous avons crédité sur le Compte.

c. Vous devez Nous fournir toute l'assistance raisonnable si Nous décidons de poursuivre une tierce partie pour le montant crédité. Cela inclut, sans s'y limiter, la signature de tout document et la fourniture de toute information que Nous pouvons demander. Créditer le Compte en toute occasion ne Nous oblige en aucun cas à le faire à nouveau.

d. Les sommes que Nous pouvons proposer de payer en règlement complet et définitif de toute réclamation que Vous pourriez avoir à Notre encontre, sont versées en tant

que geste de bonne volonté et sans aucune admission de responsabilité de notre part.

27. Attribution

- a. Nous pouvons attribuer, transférer, sous-traiter ou vendre Nos droits, prestations et obligations en vertu du présent Contrat à tout moment, à n'importe laquelle de Nos Sociétés affiliées ou à une tierce partie non affiliée (un « Transfert ») et Vous consentez à cela sans que Nous ayons à Vous le notifier. Vous coopérerez à l'exécution d'un Transfert sur demande écrite de Notre part.
- b. Vous ne pouvez pas attribuer, facturer ou autrement transférer ou prétendre attribuer, facturer ou autrement transférer Vos droits ou obligations en vertu du présent Contrat ou tout intérêt dans le présent Contrat, sans Notre accord écrit préalable, et toute prétendue attribution, facturation ou transfert en violation de la présente clause sera nul et non avenue.

28. Droits des Tierces Parties

Le présent Contrat sera dans Notre intérêt et le Vôtre, et sera contraignant à la fois pour Nous et Vous, ainsi que pour Nos et Vos successeurs et cessionnaires respectifs. Le présent Contrat ne confère, et n'est pas prévu pour conférer, ni droit ni recours, vis-à-vis d'une quelconque personne autre que les parties.

29. Modifications

- a. Nous pouvons modifier les conditions du présent Contrat, en ce compris les frais applicables à tous les Comptes et introduire de nouveaux frais, le cas échéant. Nous Vous donnerons un préavis d'au moins 2 mois pour toute modification. Vous serez réputé avoir accepté toute modification qui Vous a été notifiée si Vous continuez d'utiliser tout Compte concerné auquel les modifications se rapportent.
- b. Nous pouvons modifier les conditions d'une Travel Card en conformité avec ses conditions et Nous Vous notifierons ces modifications en conséquence. Vous resterez responsable de toutes les Transactions nonobstant lesdites modifications, conformément à la section « Responsabilité des Transactions » du présent Contrat (clause 4).

30. Option de quitter le statut d'Entreprise

Vous reconnaisez et Vous acceptez que Vous n'êtes pas un consommateur et que Vous utiliserez et obtiendrez que les Utilisateurs de Compte utilisent uniquement les Cartes ou les Comptes à des fins professionnelles. Vous acceptez que, dans toute la mesure permise par le droit applicable, toutes les dispositions de la loi qui peuvent être réputées applicables au présent Contrat mais qui peuvent ne pas être appliquées ou appliquées différemment à des non-consommateurs, seront de la même manière non appliquées ou appliquées différemment. Par exemple, Vous acceptez expressément que les dispositions des articles du Livre VII « Paiement et Services de Crédit » du Code de droit économique, notamment les articles VII.27, § 3, VII.28, VII.34, VII.36 à VII.38, VII.41, VII.49 à VII.51 et VII.55, § 1 concernant les consommateurs, ne s'appliqueront pas, à l'exception des dispositions qui ne peuvent pas être exclues.



31. Loi et juridiction applicable

- a. Le présent Contrat et toute obligation contractuelle ou non contractuelle survenant de, ou en relation avec, le présent Contrat seront gouvernés par et interprétés en conformité avec le droit belge.
- b. Les tribunaux de Bruxelles, en Belgique, auront compétence exclusive pour tous les conflits survenant de, ou en relation avec, le présent Contrat et chacune des parties renonce à toute objection qu'elle pourrait avoir à tout moment sur l'imposition du tribunal concernant ledit litige, et accepte de ne pas prétendre que ces procédures soient portées devant un tribunal non compétent ou que ledit tribunal n'aît pas de compétence sur lesdites. Pour éviter toute confusion, lorsque Vous êtes responsable en vertu du Présent Contrat, Nous pouvons mener des procédures de recouvrement devant toute juridiction dans laquelle Vous pouvez être présent ou résident.

32. Taxes, Droits et Contrôle des Changes

- a. Vous avez la responsabilité d'assurer la conformité à toutes les réglementations de contrôle d'échange et autres lois et réglementations en vigueur si elles s'appliquent à toute utilisation de la Travel Card ou à toutes les Transactions entre Nous et Vous en vertu du présent Contrat.
- b. Vous devez payer toutes les taxes, impôts ou autres montants imposés par la loi applicable par rapport à tout Paiement ou utilisation d'une Travel Card.

33. Divers

- a. Le présent Contrat remplace toutes les conditions générales préalables en ce qui concerne le programme concerné sous réserve de la section « Modifications » du présent Contrat (clause 29). Vous déclarez également ne pas être une microentreprise conformément à la définition stipulée dans la Directive.
- b. Toute disposition du présent Contrat qui est expressément ou implicitement prévue pour survivre à la résiliation y survivra et demeurera pleinement en vigueur.

Définitions

« Agence de Voyage » désigne un agent de voyage, une société de gestion de voyage ou tout autre fournisseur de services de réservation de voyage ou tout portail de réservation en ligne afférent qui sont désignés dans le Formulaire de Demande de la Travel Card pour l'Émission d'une Travel Card.

« Carte » désigne une carte plastique ou virtuelle ou tout autre dispositif ou procédure d'utilisation, y compris les cartes virtuelles pour la Travel Card American Express.

« Travel Card » désigne le(s) compte(s) crée(s) à partir du Compte Principal dans le but d'exécuter et d'enregistrer les Transactions concernant le programme de la Travel Card d'American Express®.

« Code(s) » désigne chacun des Numéros d'Identification Personnel (PIN), code(s) téléphonique(s), mot(s) de passe en ligne et tous les autres codes créés pour être utilisés afin d'avoir accès aux informations de Compte.

« Commerçant » désigne une société, une entreprise ou autre organisation acceptant soit toutes les Cartes comme moyen de règlement pour les biens et/ou les services, soit au moins un type de Carte pour les Transactions d'entreprise à entreprise.

« Communications » désigne les Relevés, les messages de maintenance, les notifications (qui incluent les modifications au présent Contrat), les divulgations, les alertes de Compte, les messages importants et les autres communications à Votre égard ou à l'égard des Utilisateurs de Compte en relation avec la Travel Card.

« Compte » désigne le compte émis par Nos soins pour Vous ou pour l'Utilisateur de Compte (le cas échéant) dans le but d'exécuter, d'enregistrer et de suivre les Transactions effectuées à l'aide de la Travel Card d'American Express®.

« Compte Principal » désigne le compte de contrôle créé par Nos soins et en vertu duquel Nous émettrons les Cartes et les Comptes afin d'enregistrer Vos obligations de règlement à Notre égard et Nos obligations de règlement à Votre égard en vertu du présent Contrat, y compris sans s'y limiter, Vos obligations de régler les Paiements. Le Compte Principal est distinct des Comptes et ne peut pas être utilisé pour régler des biens et des services à un Commerçant.

« Contrat » désigne les Conditions générales telles qu'établies dans le présent Contrat conclu avec Vous, les Formulaires de Demande complétés par Vos soins, les conditions générales d'Assurance (le cas échéant) et toute autre condition que Nous Vous notifions de temps à autre.

« Devise de Facturation » désigne la devise dans laquelle la Carte en question a été émise.

« Directive » désigne la Directive 2007/64/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre sur la réglementation des services de paiement au sein de l'EEE.

« Formulaire de Demande » désigne le Formulaire d'Ouverture d'un Compte d'Entreprise pour l'Émission d'une Travel Card rempli par Vos soins.

« Formulaire de Demande de la Travel Card » désigne le(s) formulaire(s) de demande complété(s) et signé(s) par une personne autorisée pour agir en Votre nom dans le but d'émettre une Travel Card conformément au présent Contrat.

« Fournisseur de Services de Voyage » désigne un fournisseur de services pour les Préparatifs de Voyage achetés via ou directement auprès d'une Agence de Voyage.

« Gestionnaire de Programme » désigne un administrateur de la Travel Card nommé par Vos soins sur le Formulaire d'Ouverture d'un Compte d'Entreprise pour l'Émission d'une Travel Card ou tel qu'il Nous a été notifié par écrit, le cas échéant, et qui détiendra l'autorité d'agir en Votre nom pour gérer tous les aspects de la Travel Card.

« Informations de Sécurité » désigne l'identifiant et le mot de passe attribués aux Utilisateurs de Compte afin d'utiliser les Services en Ligne.

« Limite du Compte » désigne une limite appliquée par Nos soins à la Travel Card, ladite limite étant le montant maximal pouvant être impayé à tout moment sur la Travel Card.

« Loi relative aux Services de Paiement » désigne la Loi du 10 décembre 2009 portant sur les services de paiement telle que pouvant être modifiée, remise en vigueur ou remplacée, le cas échéant.

« Nous » et **« Notre »** désignent Alpha Card Scrl, dont le siège social se situe 100 Boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles, R.P.R. n°0463.926.551, enregistrée auprès de la Banque Nationale de Belgique en tant que fournisseur de services de paiement, et enregistrée auprès de la FSMA (Autorité des Services et Marchés Financiers) en tant qu'intermédiaire d'assurances sous le numéro 048 520 A. 

« Préparatifs de Voyage » désigne les billets de transport et les services de réservation fournis aux Utilisateurs de Compte par des Fournisseurs de Services de Voyage et les services qui Vous

sont fournis, ou qui sont fournis aux Utilisateurs des Services de Voyage, directement par l'Agence de Voyage.

« **Relevé** » désigne un récapitulatif des paiements effectués sur un Compte et détaillant les Transactions, le solde du Compte et d'autres informations pertinentes sur le Compte (montant total devant Nous être réglé en ce qui concerne les Paiements) lors de la période de facturation correspondante.

« **Société affiliée** » désigne toute entité qui contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle conjoint avec la partie concernée, y compris ses filiales ;

« **Transaction(s)** » désigne toutes les Transactions et autres montants imputés à un Compte, via la Carte ou autrement, y compris tous les frais de Carte, les frais de Compte, y compris les frais de renouvellement, les frais de paiements tardifs et les coûts associés, et tous les autres frais, droits ou coûts que Vous avez accepté de Nous payer ou dont Vous êtes responsables en vertu du présent Contrat.

« **Utilisateur(s) du Compte** » désigne toute(s) personne(s), pour qui des Préparatifs de Voyage ont été achetés grâce à la Travel Card, autorisée par Vos soins, conformément aux conditions du présent Contrat, à engager des Transactions sur un Compte.

« **Vous** » et « **Votre** » désignent la société ou l'entreprise dont le nom et l'adresse apparaissent, et qui a signé un Formulaire de Demande, ses successeurs ou ses cessionnaires.

Sauf indication contraire déduit du contexte, les mots au singulier incluront le pluriel et les mots au pluriel incluront le singulier.



ER : M. Jordan, Alpha Card SCRL,

Boulevard du Souverain 100 à B-1170 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE 0463.926.551.

Alpha Card est agréée comme établissement de paiement auprès de la Banque Nationale de Belgique, comme intermédiaire d'assurances dans la catégorie courtier d'assurances sous le numéro FSMA 048520A.